AR Prefecture

017-251710398-20230621-2023JUIN-BF Reçu le 07/07/2023

SYNDICAT MIXTE DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 11/2023

Séance du 21 juin 2023 - 9h00

Modification du règlement intérieur du comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan;

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort;

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;

Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Membres excusés:

Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine;

Jean-Louis LÉONARD (pouvoir à Jean-Marie GILARDEAU) et Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Rapporteur: Jean-Marie GILARDEAU

Le compte administratif 2022 se présente selon la réglementation du plan comptable applicable aux syndicats mixtes d'après l'instruction M14.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Le montant des réalisations s'élève à 1 872 772 €, soit 97,83 % des prévisions.

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL: 619 381,45 €, soit 99,62 % des prévisions.

Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimiles : 1 083 811,45 €, réalisation à 98,43 %.

Ces dépenses comprennent :

- 22 agents permanents dont cinq agents à 80% et 2 agents à temps non complet ;
- 2 CDD pour accroissement temporaire d'activité;
- 1 Contrat unique d'insertion;
- 1 stagiaire rémunéré sur 6 mois ;
- 5 services civiques.

A noter une atténuation des charges de 10 703,53 € en reversement de la part salariale des tickets-restaurant et des indemnités journalières.

AR Prefecture

017-251710398-20230621-2023JUIN-BF Reçu le 07/07/2023

Le montant des subventions perçues ou à percevoir en 2022 s'élève à 1 653 379,55 €.

Ce qui, pour la partie fonctionnement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
RECETTES		
013	Atténuation de charges	10 703,53
74	Dotations et participations	1 653 379,55
75	Autres produits de gestion courante	10 166,40
77	Produits exceptionnels	17,00
TOTAL		1 674 266,48

DÉPENS	ES	
011	Charges à caractère général	619 381,45
012	Charges de personnel	1 083 811,45
65	Autres charges de gestion courante	31,73
66	Charges financières	4 394,71
67	Charges exceptionnelles	149 873,31
68	Dotations aux amortissements	15 279,35
TOTAL		1 872 772,00

Résultat de l'exercice 2022 :	- 198 505,52
Report excédent de fonctionnement cumulé :	165 224,94
Résultat de fonctionnement cumulé :	- 33 280,58

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

D'un montant de 19 279,35 €, elles sont réalisées à 39 % et concernent :

les remboursements d'emprunts : 1 889,80 €
Installation et agencement divers 1 732,80 €
l'achat de matériel informatique : 13 894,80 €
l'achat de mobilier : 1 761,95 €

- l'achat de divers matériels :

RECETTES

D'un montant de 15 279,35 €, elles sont réalisées à 46% et concernent :

- les amortissements : 15 279,35 €

D11/2023 2/3

AR Prefecture

017-251710398-20230621-2023JUIN-BF Reçu le 07/07/2023

Ce qui, pour la partie investissement, donne le résultat suivant :

Chapitre	Libellé	Montant réalisé en €
RECETTES		
28	Amortissement des immobilisations	15 279,35
TOTAL		15 279,35

DÉPENS	ES	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 889,80
21	Immobilisations corporelles et incorporelles	17 389,55
TOTAL	•	19 279,35

Excédent d'investissement à reporter :	3 054,36
Report excédent d'investissement reporté :	7 054,36
Résultat de l'exercice 2022 :	- 4 000,00

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'adopter le compte administratif 2022.

Nombre de membres :

En exercice: 13

Présents:

8

Votants:

9

Votes:

Pour:

9

Contre:

Abstentions

0

Pour extrait conforme, Jean-Marie GILARDEAU Président

> TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE **DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2023 _ _ _ -

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2023